



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maubec, le 20 avril 2021

LES ETUDIANTS VETERINAIRES ASSURENT LA RESTITUTION DE L'ETUDE SUR LE MAILLAGE VETERINAIRE POUR SOUTENIR L'ELEVAGE ISEROIS

Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère, en présence de Robert Duranton, Vice-Président en charge de l'agriculture, Cathy Simon, Vice-Présidente du Département et conseillère départementale du canton de l'Isle d'Abeau, Jean Papadopulo, Président de la CAPI, de David Rivière, élu à la Chambre d'agriculture, Benjamin Dubail, Président de l'association Véto 38, Jean-Yves Bouchier, Président du GDS et Stéphan Pinède, Directeur départemental de protection des populations, a assisté ce mardi 20 avril 2021 à la restitution de l'étude sur le maillage vétérinaire en Isère chez un éleveur à Maubec.

Une étude inédite pour étudier le maillage vétérinaire en Isère

Commanditée et financée à hauteur de 4 000 euros par le Département de l'Isère, l'étude pose un diagnostic sur l'offre vétérinaire dans le département et esquisse des leviers d'action pour la renforcer et soutenir l'élevage isérois. Elle a été réalisée par les étudiants de VetAgro Sup et de Sciences Po Lyon en associant la DDPP, le GDS, l'association Véto 38 et la Chambre d'agriculture qui en ont assuré le suivi.

Sur 300 vétérinaires installés en Isère, une cinquantaine exerce une activité rurale, répartis dans une bonne vingtaine de cabinets et représentant une dizaine d'ETP. Entre 2017 et 2020, leur nombre a diminué de 30 %. Outre les contraintes de l'activité elle-même (grande amplitude horaire, gardes, dangerosité...), c'est la diminution du nombre d'élevages, en particulier laitiers et les difficultés économiques rencontrées par les éleveurs qui rendent cette activité de moins en moins rentable.

Si la situation est compliquée sur l'ensemble du Département, elle reste particulièrement sensible en Sud Isère où le relief entraîne des temps de trajet importants qui limitent les possibilités de coopération entre cabinets.

Cette étude souligne l'attractivité du territoire isérois en termes de paysage, d'équipement, de diversité des clientèles vétérinaires. Toutefois, l'activité y est éprouvante du fait du relief, qui rallonge les temps de déplacement, et de la nécessité de développer des clientèles « mixtes », rurales et canines. Les cabinets mixtes posent des problèmes d'organisation entre les différents types d'activité, notamment pour assurer les urgences et les gardes, de maintien de compétences en rurale (manque de pratique, de temps pour se former, de temps suffisant pour suivre la prophylaxie des troupeaux, activité mal rémunérée par l'Etat...). A l'échelle nationale, les jeunes vétérinaires semblent moins attirés par ces cabinets « mixtes » et privilégient l'exercice salarié et associatif.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des leviers d'action identifiés pour renforcer l'offre vétérinaire en milieu rural

Plusieurs pistes ont été esquissées pour renforcer l'offre vétérinaire en milieu rural dont :

- la poursuite de la mise en réseau de tous les acteurs départementaux, en soutenant les acteurs moteurs et en impliquant davantage les éleveurs pour repenser la relation éleveur/vétérinaire sur les différentes composantes du métier (prophylaxie, prévention, prescription et vente de médicaments, conseil, urgences...);
- la garantie de la pérennité des élevages par des prix suffisamment rémunérateurs grâce au Pôle alimentaire et à la marque ISHERE. Cette action engagée par le Département est nécessaire pour contribuer à rétablir un équilibre économique des activités d'élevage ;
- le conventionnement ainsi que la diversification des prestations avec les éleveurs et un fonctionnement en réseau des cabinets vétérinaires ;
- la mutualisation des gardes et des ressources administratives ;
- la mise en place des mesures directes à l'installation et au maintien des vétérinaires en milieu rural à l'instar des bourses d'études, des aides à l'investissement pour le matériel, voire à l'immobilier et la création de « maisons médicales », etc.

Un plan d'actions, sur la base de ces pistes, sera rapidement à définir avec l'ensemble des partenaires de l'étude pour renforcer l'offre vétérinaire en Isère et garantir la pérennité de la filière de l'élevage dans le département. La nouvelle loi DADDUE peut permettre aux collectivités de s'investir sur le sujet, sous réserve que l'Etat rendent éligibles les territoires comme le Sud Isère.

« Le Département de l'Isère soutient la filière de l'élevage au travers de sa politique agricole à l'instar de la modernisation des abattoirs du Fontanil. La question du maillage vétérinaire doit être sérieusement étudiée pour ne pas compromettre la profession. Malgré l'implication quasi sacerdotale des vétérinaires en milieu rural, leur nombre baisse d'année en année. Si nous n'agissons pas rapidement, nous aurons des déserts vétérinaires qui fragiliseront la filière de l'élevage dans le département. Cette étude fait état de plusieurs leviers d'actions dont les aides à l'installation des vétérinaires en milieu rural. Le Département réfléchit aujourd'hui à un dispositif Isère Vétérinaires sur le même format qu'Isère Médecins qui rencontre aujourd'hui un véritable succès», souligne le Président du Département Jean-Pierre Barbier.